

Image not found or type unknown



En cas de defaillance de banque

Par **claud230465**, le **07/07/2011** à **09:59**

Bonjour,rrnnon en a parler beaucoup en 2008 , en navigant je n'ai pas eu de réponse claire .rnEn faisant abstraction de la garantie bancaire .rrrnAdmettons que je dois 100 euro a mon banquier (pret , découvert ,ect.)rnque mon banquier me doive 100 euro (dépôt et obligation de ma banque)rnen cas de defaillance de ma banque puis je compenser les sommes .rrnMERCI de votre réponse